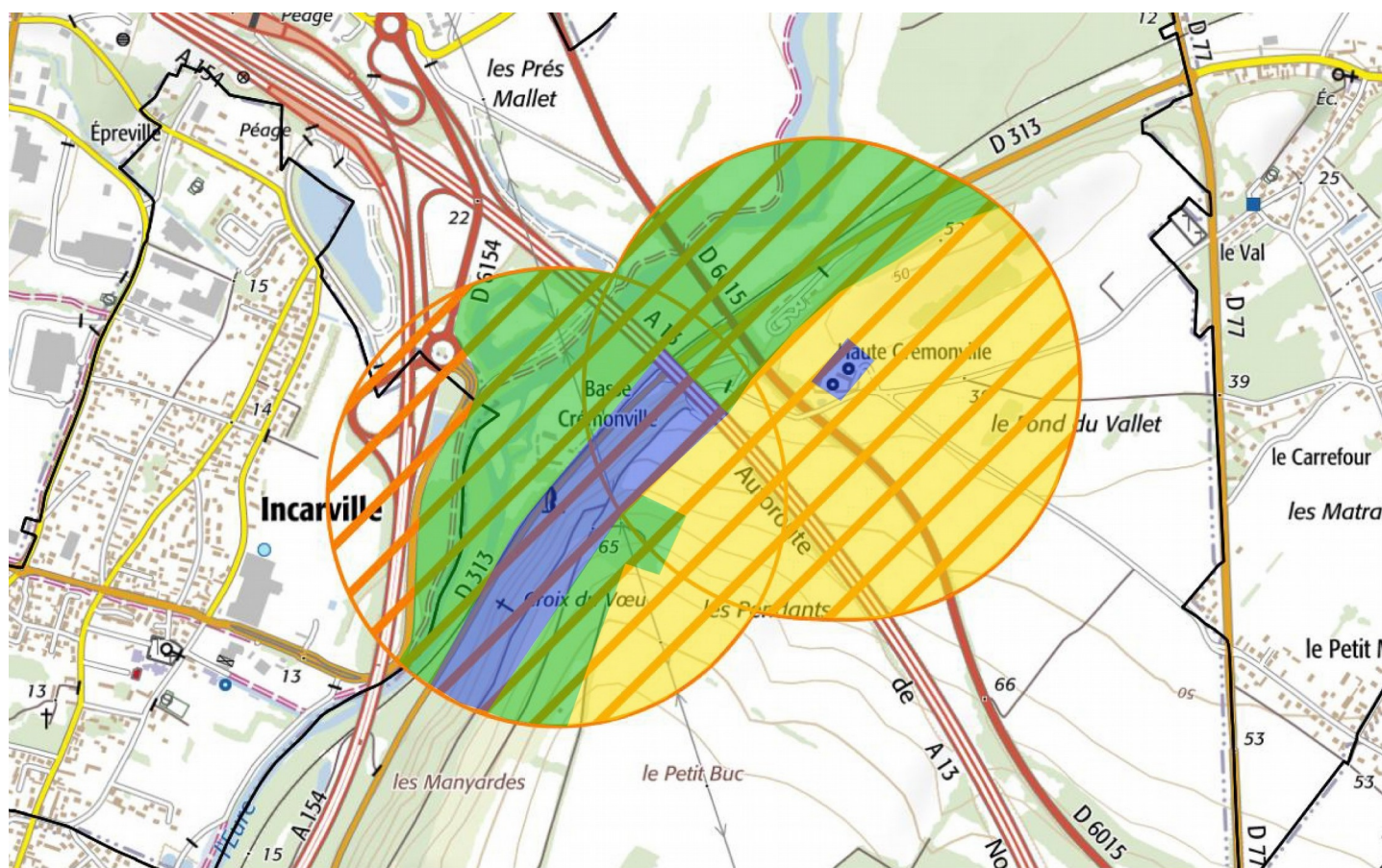


Val de Reuil > Menhir au bord du chemin n°11 n°11

Le périmètre de protection de la ferme de Haute Crémonville inscrit au titre des monuments historiques, vient s'entremêler avec celui du menhir.

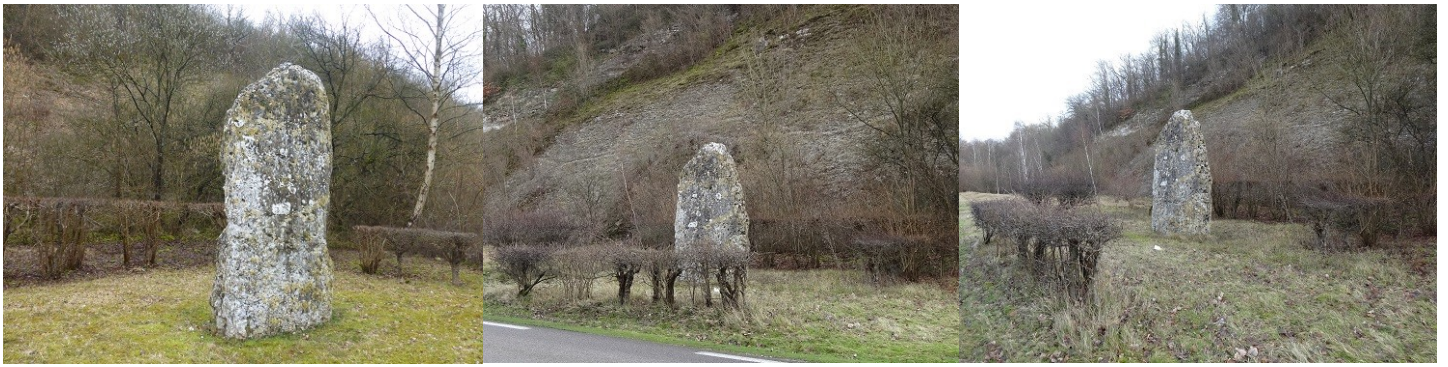
Le menhir au bord du chemin n°11 a été classé en tant que monument historique le 27 juin 1927.

Dans le cadre de l'étude documentaire « inventaire des mégalithes du département de l'Eure » réalisé par le service régional de l'archéologie et le conseil départemental, le site est décrit de la façon suivante : « Le menhir se trouvait à proximité (une vingtaine de mètres?) de la sépulture de la Basse-Crémonville, détruite en 1842, lors de la construction de la RD 313. Il a été déplacé en 1866, à l'occasion de la construction de la ligne de chemin de fer de Louviers à Saint-Pierre-du-Vauvray (723) ».



0 250m

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le monument



Pour la zone
en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du
périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les abords

